

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale
des affaires culturelles

Lyon, le 13 MARS 2019

Arrêté n° 19 - 053

**portant inscription au titre des monuments historiques
du monument aux morts - TOURNON-SUR-RHONE (Ardèche)**

LE PREFET DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES,

Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture du 11 décembre 2018,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

considérant que le monument aux morts situé quai Marc Seguin à Tournon-sur-Rhône (Ardèche) présente au point de vue de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation, en raison de son implantation dans la muraille du château, sa monumentalité et la qualité de sa réalisation.

arrête :

Article 1^{er} : est inscrit au titre des monuments historiques le monument aux morts, quai Marc Seguin, à TOURNON-SUR-RHONE (non cadastré) avec la placette hexagonale et ses obélisques situés face au monument, et appartenant à la COMMUNE DE TOURNON-SUR-RHONE (SIREN 217 302 975) depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 1956.

Article 2 : le présent arrêté sera notifié au maire de la commune propriétaire concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Article 3 : le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

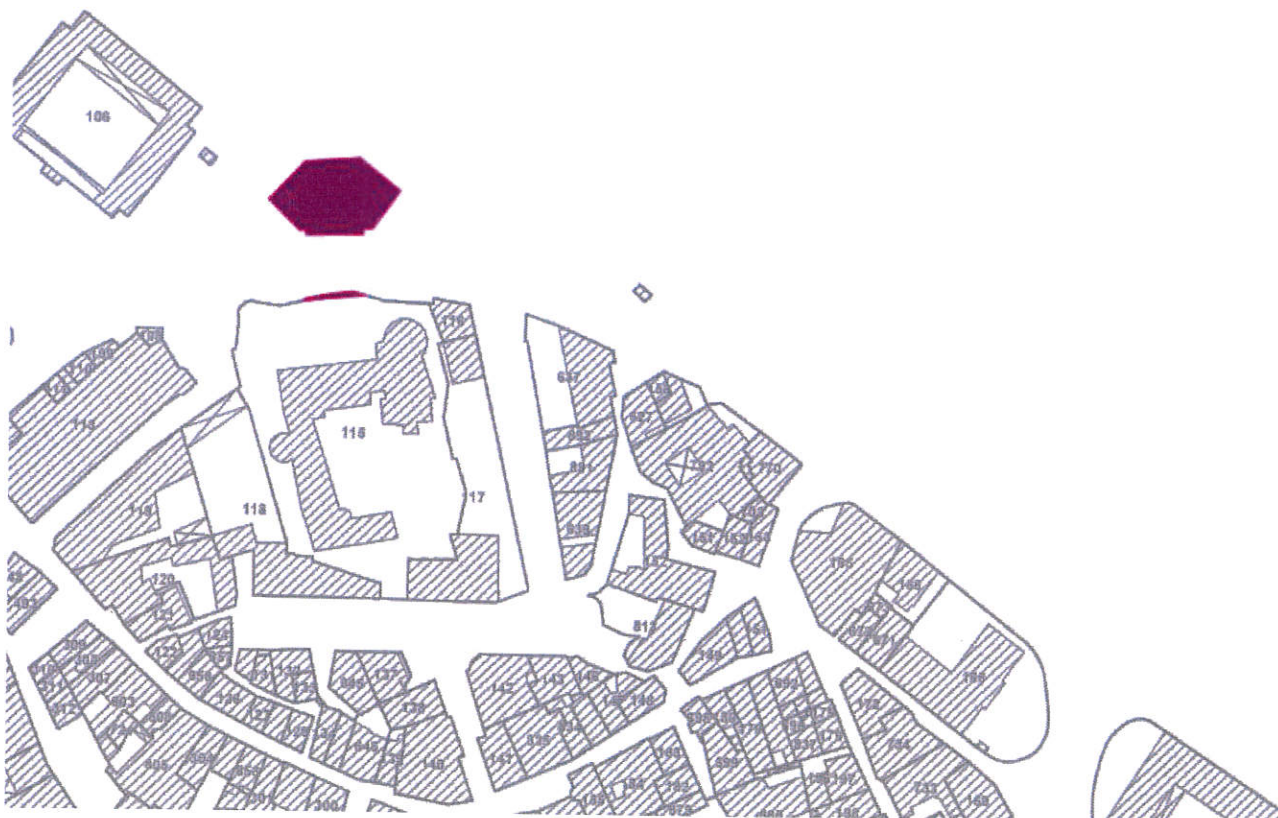
Pascal MAILHOS
Pour le Préfet de la Région
Auvergne-Rhône-Alpes
et du département de l'Ardèche
Le Secrétaire Général
C. MAILHOS

P.J. : 1 plan

TOURNON-SUR-RHONE (07)

monument aux morts

Vu pour être annexé à l'arrêté n° 19 - 053
du 13 MARS 2019



Pour le Préfet de la Région
Auvergne-Rhône-Alpes
et du département du Rhône
par délégation,
Le Secrétaire général pour les
affaires régionales

C. LÉVY